

ture dans quelques-uns des plus anciens centres de colonisation des provinces de l'Ouest. C'est exact. Je ferai observer toutefois que la sylviculture est tout aussi importante que la culture mixte afin de régénérer l'agriculture dans ces régions. Le ministre a-t-il étudié la possibilité de démontrer, non pas dans les réserves forestières mais en rase prairie, si les plantations d'arbres ont quelque chance de réussir? J'ai l'intime conviction en effet que c'est là l'un des principaux moyens d'assurer le salut de l'industrie agricole dans ces régions. Le département de l'Agriculture ferait peut-être bien de tenter l'aventure et de planter des arbres sur une certaine superficie que l'on pourrait étendre d'année en année. On en ferait avec le temps une zone d'abri et une pépinière où les colons pourraient se procurer de jeunes arbres qu'ils planteraient sur leurs fermes.

L'hon. CHARLES STEWART: Ce système a toujours été en vigueur depuis que j'habite l'Ouest. Nous fournissons des arbres aux cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, afin qu'ils les plantent sur leurs fermes. Les principales espèces d'arbres que l'on distribue de cette façon sont: l'érable du Manitoba, l'orme, le frêne, le cotonnier, le tremble de Russie et le saule. On distribue également l'épinette, l'épinette rouge et le pin pour lesquelles on exige une faible rémunération. Les rapports de nos inspecteurs établissent que ces plantations réussissent fort bien, règle générale. Le département a établi deux pépinières à cette fin: la première à Indian-Head en 1903 et la seconde à Sutherland en 1912. L'agrandissement de ces pépinières fut rendu nécessaire par la demande sans cesse croissante de la population afin d'obtenir des arbres. La nouvelle pépinière distribue de jeunes arbres à l'heure qu'il est et l'approvisionnement augmente en raison du développement de l'institution. En 1921, nous avons distribué 4,083,975 arbres à 3,603 cultivateurs, soit une moyenne de 1,092 à chaque réquerant.

M. COOTE: Je suis au fait de l'œuvre accomplie; le ministre toutefois, n'a peut-être pas saisi ce à quoi je veux en venir touchant ces plantations d'arbres sur les prairies dénudées. Je suggère donc et, à mon humble avis, les colons en retireraient de grands bénéfices, de faire des démonstrations de ce que l'on peut accomplir dans les régions arides qui sont en proie à des sécheresses prolongées. Les colons de ces régions ne sont pas dans une situa-

[M. Coote.]

tion financière qui leur permet de tenter des expériences dans cette direction. Ils retireraient donc de grands bénéfices du fait des expériences que le département pourraient tenter relativement à la sylviculture dans ces régions arides. Le présent débat a révélé qu'en définitive ces colons seront peut-être obligés d'aller s'établir dans d'autres parties de la province.

(Le crédit est adopté.)

Etudes et enquêtes sur les forces et ressources hydrauliques, et administration des forces hydrauliques, etc., \$367,000.

M. HODGINS: Comme il est possible que les provinces reprennent possession de leurs ressources naturelles, cet item ne pourrait-il pas être réduit?

L'hon. M. STEWART (Argenteuil): Il est intervenu des ententes entre la division préposée aux chutes d'eau et entre les différents gouvernements provinciaux, pour des études de cette nature. Par conséquent, abstraction faite de la question de savoir si elles reprendront possession de leurs ressources naturelles, toutes les provinces reçoivent un service de ce genre.

(Le crédit est adopté.)

Assainissement des terres fédérales par drainage (y compris \$69,000 à voter de nouveau), \$217,000.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable ministre voudrait-il expliquer cet item?

L'hon. CHARLES STEWART: Il y a quelque temps que je m'intéresse à cette question, et je l'ai discutée avec le ministère quand j'étais premier ministre provincial. Les provinces de l'Ouest se sont entendues avec le ministère fédéral au sujet de l'assainissement des terres fédérales. En prenant la direction du ministère j'ai trouvé qu'un certain projet en voie d'exécution n'avait pas été complètement réalisé; le crédit de cette année est destiné à en achever la réalisation. Le ministère n'entend pas faire faire d'autres études à ce sujet, il pense plus avantageux de laisser ce soin aux provinces elles-mêmes. Dans les cas où les terres fédérales sont concernées, nous sommes disposés à nous entendre pour remettre ces terres aux provinces ou à des particuliers que les provinces pourront désigner comme étant dignes qu'on leur confie l'exécution de projets de drainage.

(Le crédit est adopté.)

Parcs nationaux du Canada, \$966,500.

L'hon. M. GUTHRIE: Cet item accuse une augmentation considérable. L'honorable ministre voudrait-il l'expliquer?